



AVL3C - Association Vexinoise de Lutte Contre les Carrières Cémentières
Association à but non lucratif de droit français régie par la loi du 1er juillet 1901 -
Répertoire National des Associations (RNA) n° W781002040 - SIREN 413 056 698
- Siège Social : Mairie de Fontenay Saint-Père, 78440
Correspondance : Mairie de Sailly, 78440 Sailly



Membre FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT ILE DE FRANCE , association agréée au titre de la protection de l'environnement

Bulletin d'adhésion ou de renouvellement annuel (compléter l'année)

A compléter et à envoyer à l'adresse suivante : AVL3C c/o MAIRIE 78440 - SAILLY

| Personne physique | Personne morale |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Mr <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle | <input type="checkbox"/> Commune <input type="checkbox"/> Association <input type="checkbox"/> Société |
| Nom : <input type="text"/> | Nom : <input type="text"/> |
| Prénom : <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Adresse : <input type="text"/> | Adresse : <input type="text"/> |
| <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| Code postal : <input type="text"/> | Code postal : <input type="text"/> |
| Ville : <input type="text"/> | Ville : <input type="text"/> |
| Adresse Email : <input type="text"/> | Adresse Email : <input type="text"/> |
| Tél. : <input type="text"/> | Tel. : <input type="text"/> |
| Cotisation minimum : 10€ | Cotisation minimum : 50€ |

Règle le montant minimum de sa cotisation par :

| | | |
|--|--|--------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Chèque bancaire | <input type="checkbox"/> autre mode (à préciser) * | à l'ordre de : AVL3C |
| | <input type="text"/> | |

Date & signature :

Les statuts de l'association sont disponibles sur notre site internet à l'adresse : <https://www.avl3c.org/?Nos-statuts&lang=fr>

* Vous pouvez également régler par virement bancaire suivant nos coordonnées ci-dessous :

Banque Guichet Numéro de compte Clé
RIB FRANCE 18206 00134 56577259001 73

Les informations recueillies vous concernant sont nécessaires pour votre adhésion.

Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à <mailto:vexinzone109@gmail.com> ou par courrier.

La cotisation n'est pas soumise à la TVA et ne donne pas lieu à la délivrance d'une facture.

Elle ouvre droit au bénéfice de l'article 200 du code général des impôts et fera l'objet d'un reçu fiscal qui vous sera adressé dans les premiers mois de l'année suivante, sauf en cas de paiement en espèces pour lequel il ne sera pas délivré de reçu fiscal.